

Monsieur LACHAISE, rapporteur, expose à l'Assemblée qu'il conviendrait de procéder au remplacement de la machine à laver la vaisselle du restaurant scolaire, qui nécessite des réparations importantes sans aucune garantie de fonctionnement.

Compte-tenu du montant des réparations envisagées, pour une machine sans performances techniques, il propose l'achat d'une machine neuve et plus performante.

La Société Néochrome-Bayer, constructeur de matériel de grandes cuisines propose une machine à laver la vaisselle COMENDA Type C 30, à automatisme intégral, pour un montant TTC de 18333,84 F y compris l'installation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide l'achat d'une nouvelle machine à laver la vaisselle, à automatisme intégral, auprès de la S.A. Néochrome-Bayer, pour un montant TTC de 18 333,84 F y compris l'installation.

- les crédits nécessaires ont été prévus au B.P. 1982, à l'article 214 de la section d'investissement.